

LA CINÉMATHÈQUE DE BELGIQUE

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

24 juin 1958

Madame Marion Michelle
F.I.A.F.
82, rue de Courcelles
Paris 8è.-

Ma chère Marion,

Lors du Congrès des Historiens de Paris il a été décidé qu'une lettre circulaire serait adressée aux membres de la F.I.A.F. et à quelques bibliothèques réputées pour leurs collections cinématographiques, leur demandant de désigner :

- 1º les catalogues des films primitifs (jusqu'en 1910 ou 1915)
- 2º les annuaires de la même époque
- 3º les collections complètes des périodiques (spécialement ceux contenant des filmographies).

qu'ils jugent utile de microfilmer.

Le rôle de la F.I.A.F. ou B.I.R.H.C. est de rassembler ces renseignements afin d'éviter que ne soit microfilmés des deux côtés les mêmes documents.

Je vous serais reconnaissant de me dire si la F.I.A.F. (ou le B.I.R.H.C.) a déjà fait quelque chose dans cette voie, si un plan précis d'action existe et si vous souhaitez que je fasse quelque chose à titre personnel à cet égard, étant donné que je pense avoir été désigné comme responsable de cette partie du programme.

Bien amicalement.

Le Conservateur,

Jacques LEDOUX.-